



## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

### Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER  
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069  
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066  
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU  
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI  
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX  
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## **MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LES SPECTACLES ET SÉANCES DE CINÉMA AU CENTRE CULTUREL JACQUES-BREL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2025-12-114 du 18 décembre 2025 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2026,

**Considérant** la volonté de la Commune de renforcer l'accessibilité culturelle pour tous les publics, et notamment la jeunesse,

**Considérant** que la grille tarifaire actuellement en vigueur présente des limites en matière de lisibilité et de progressivité,

**Considérant** la nécessité d'adapter la tarification des spectacles et séances de cinéma à la diversité de la programmation culturelle proposée par la Ville,

**Considérant** que la nouvelle grille tarifaire permettra une meilleure adéquation entre les tarifs appliqués et les caractéristiques des spectacles proposés,

**Considérant** la nécessité de maintenir une cohérence économique globale de la saison culturelle, en préservant son équilibre budgétaire tout en soutenant la fréquentation,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** la présentation à la Commission Services à la population du 18 juin 2026,

**Considérant** le rapport de M. le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ABROGE partiellement** la délibération n°2025-12-114 susvisée fixant les tarifs municipaux pour l'année 2026 en ce qu'elle concerne les tarifs des spectacles et cinéma spectacles au Centre Culturel Jacques-Brel,

**APPROUVE** la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire des spectacles applicable à compter de la saison culturelle 2026-2027,

**FIXE** la nouvelle grille tarifaire comme suit :

### **SPECTACLES**

- Tarif 1 : plein tarif 13 €, tarif réduit 10 €, tarif enfant 8 €
- Tarif 2 : plein tarif 20 €, tarif réduit 17 €, tarif enfant 8 €
- Tarif 3 : plein tarif 25 €, tarif réduit 20 €, tarif enfant 8 €

### **CINÉMA SPECTACLES**

- Plein tarif 7 €, tarif réduit 4 €, tarif enfant 3 €

**PRECISE** que :

- Le **Tarif réduit** est accordé sur justificatif aux enfants à partir de 11 ans, collégiens, lycéens, étudiants et jeunes de moins de 25 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, détenteurs de la carte Villebon sénior ou Villebon famille.
- Le **Tarif enfant** est accordé sur justificatif aux enfants jusqu'à 10 ans inclus.

**CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de mettre en œuvre la présente délibération et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026**  
**N°DEL 2026-06-079**

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

**Le Maire,**



**Victor DA SILVA**

**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**